

Annexe 1

Procuration AG du 27 octobre 2024

En cas d'impossibilité de participer à la prochaine Assemblée Générale de l'AFP, vous voudrez bien compléter le coupon ci-dessous et le retourner au président ou bien le remettre directement à votre représentant que vous souhaitez mandater avant le début de cette Assemblée Générale.

ATTENTION :

- ◆ Seul un autre adhérent à l'AFP, ou votre tuteur ou votre curateur ou vos descendants peuvent être désignés pour vous représenter.
- ◆ Seules les procurations écrites pourront être acceptées.
- ◆ Un adhérent ne peut être porteur que de deux procurations au maximum.

Je soussigné

.....

Demeurant

.....

Membre de l'Association Foncière Pastorale de Montfort, donne pouvoir à :

.....

Aux fins de me représenter lors de l'assemblée générale ordinaire de l'Association Foncière Pastorale de Montfort, ainsi éventuellement lors de l'assemblée générale extraordinaire convoquée le même jour.

Fait à :

Le :

Signature (1) :

(1) Précédée de la mention manuscrite : « Bon pour pouvoir » :

Retour :

Mail : vivet.gilles@gmail.com

Postale :

Gilles VIVET

Président de l'AFP

73 route du Ty

Montfort

73600 Saint Marcel